



## Les Trophées 2024 de la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais

# Règlement et formulaire de candidature

Reconnue depuis 1998, la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais fait partie du réseau mondial des réserves de Biosphère de l'UNESCO. Depuis 2014, elle valorise au travers de ses trophées **des initiatives d'acteurs locaux, permettant de promouvoir des projets originaux dans le domaine du développement durable.**

Chaque idée de projet est soumise au jury du concours par le biais du dossier de candidature, téléchargeable en ligne sur <https://biosphere-fontainebleau-gatinais.fr>.

### Pièces constituant le présent dossier :

- Règlement du concours ;
- Formulaire de candidature ;
- Modèle de fiche descriptive du projet ;
- Annexe : liste des communes de la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais.

La **date limite de candidature est fixée au mercredi 10 juillet 2024 minuit**. L'envoi des dossiers et toute demande d'information complémentaire se feront par courriel à l'adresse suivante : [contact@biosphere-fontainebleau-gatinais.fr](mailto:contact@biosphere-fontainebleau-gatinais.fr).

Les Trophées de la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais sont soutenus financièrement par le conseil départemental de Seine-et-Marne, le conseil départemental de l'Essonne et le conseil régional d'Ile-de-France.





## Les Trophées 2024 de la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais

# Règlement du concours

### Article 1 – Objet

Les Trophées de la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais s'inscrivent dans l'objectif d'une amélioration des relations entre l'homme et la nature, de la conciliation entre un environnement sain et une économie locale forte.

Le projet candidat peut être :

- Un projet à venir ;
- Un projet en cours de réalisation ;
- Un projet déjà réalisé.

Ce projet doit correspondre à l'un des enjeux suivants :

- Maintenir la diversité et la qualité des milieux naturels et des paysages ;
- Conserver la biodiversité ;
- Développer l'écocitoyenneté ;
- Maintenir et valoriser les patrimoines culturels et les savoir-faire de la Réserve de Biosphère ;
- Vivre et travailler dans la Réserve de Biosphère (la qualité de vie, l'emploi, les services publics, les circuits courts, la ressource en eau...);
- Sensibiliser les habitants et les visiteurs aux différents patrimoines de la Réserve de Biosphère.

Le projet ne doit pas faire l'objet d'une promotion de produit ou d'une subvention financière.

Le projet doit mettre en évidence le lien Homme-nature et profiter aux habitants du territoire

Exemples de projets pouvant être candidats (liste non exhaustive) :

- Des projets d'économie circulaire qui permettent de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, de favoriser la réutilisation ou le recyclage des objets ou des matériaux ;*
- Des pratiques de production agricole qui favorisent la qualité des sols, le stockage du carbone et limitent l'utilisation d'intrants chimiques ;*
- Des circuits locaux d'approvisionnement, de production et de vente ;*
- Des projets visant une utilisation plus rationnelle de l'eau ;*
- Des solutions de construction et d'aménagement mieux adaptées aux conditions climatiques extrêmes ;*
- Des projets qui favorisent le développement et l'utilisation d'énergies décarbonées ;*
- Des projets qui préservent les milieux naturels et leur capacité d'adaptation ;*
- Des actions de sensibilisation ou de formation auprès des enfants, du grand public, des professionnels ou des élus*

## Article 2 - Conditions de participation

Les trophées sont ouverts à toute personne physique ou morale, mineure ou majeure. La participation aux trophées de personnes mineures se fera sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

Le concours est ouvert uniquement aux personnes et organisations actives sur le territoire de la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais (voir liste des communes en annexe).

Les candidatures peuvent être présentées par :

- Des entreprises ;
- Des exploitants agricoles et des groupements professionnels ;
- Des associations ;
- Des collectivités ou leur groupement ;
- Des établissements publics ;
- Des établissements scolaires
- Des particuliers
- ...

## Article 3 – Dépôt des dossiers de candidature

Pour être valide, le dossier de candidature devra inclure :

- Le **formulaire de candidature** rempli ;
- Une **fiche descriptive du projet** en une page recto-verso maximum avec :
  - Le titre de l'initiative ;
  - Le contenu de l'initiative incluant une description qui mette en avant les caractéristiques centrales du projet (objectifs, méthodologie, outils développés) ;
  - Le lieu et les personnes impliquées ;
  - Les éventuels résultats obtenus ;
  - Les éventuels développements à venir
  - Les éventuels témoignages.
- Des photos et/ou des vidéos qui illustrent le projet (des liens vers des albums ou chaînes en ligne sont acceptés).

Une fois complété, **le dossier devra être envoyé sous format électronique, au plus tard le mercredi 10 juillet 2024 à minuit**, à l'adresse électronique de le Réserve de Biosphère : [contact@biosphere-fontainebleau-gatinais.fr](mailto:contact@biosphere-fontainebleau-gatinais.fr).

## Article 4 - Critères de sélection

Les projets seront examinés dans un délai de 90 jours suivant la clôture des candidatures. Les critères de sélection sont les suivants (en gras les critères indispensables) :

- Lien du projet avec le territoire ;**
- Exemplarité, capacité à être diffusé et dupliqué ;**
- Pertinence de la réflexion et réalisation technique du projet ;**
- Bénéfices du projet pour d'autres personnes que son seul porteur et pour l'environnement ;
- Bénéfices du projet pour d'autres personnes que son seul porteur et pour l'environnement ;

- Bénéfices du projet pour d'autres personnes que son seul porteur et pour l'environnement ;
- Caractère local du porteur de projet ;
- Encouragement du croisement des différents domaines d'activités présents sur le territoire, ainsi que les échanges continus entre sciences et sociétés ;
- Encouragement du croisement des différents domaines d'activités présents sur le territoire, ainsi que les échanges continus entre sciences et sociétés ;
- Originalité et caractère innovant du projet ;
- Valeur éducative auprès du grand public, des élus et des professionnels ;
- Création de lien social ;
- Valorisation de savoir-faire spécifiques ;
- Prise en compte de critères artistiques, culturels et patrimoniaux ;
- Intérêt pour le territoire ;
- Renforcement des liens humains – nature.

La dotation sera remise à une personne physique ou morale. Dans le cas d'une équipe, la répartition de la dotation est à la charge du représentant de l'équipe. Il n'appartient pas au jury de déterminer les modalités d'une éventuelle répartition.

## Article 5 : Remise des Trophées et communication

Le(s) gagnant(s) du concours sera/seront invité(s) à participer à une remise des Trophées au centre d'écotourisme de Franchard, courant octobre, ainsi qu'à une manifestation organisée au siège de l'UNESCO par le Réseau national des Réserves de Biosphère, le 12 novembre 2024. Aux candidats sera présentée la Charte d'Engagement et la possibilité de devenir « éco-acteur ».

Ces présentations n'excluent évidemment pas les autres manifestations auxquelles les candidats seraient susceptibles de participer.

Les organisateurs se réservent le droit de citer et de communiquer sur tout ou partie des projets retenus. Les lauréats s'engagent à assurer la plus large diffusion de leur projet. Ils veilleront à indiquer dans leur communication le logo des Trophées ainsi qu'à mentionner le nom des Trophées et de la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais dans les contacts avec tous les médias. La participation au concours comporte l'autorisation d'utilisation des noms cités et des images pour les besoins de la communication autour des Trophées.

## Article 6 : Acceptation du règlement

Le dépôt de candidature à ce concours vaut acceptation du présent règlement.

## Article 7 : Force majeure et annulation du concours

En cas de force majeure (grève, attentat, retrait de l'ensemble ou partie des partenaires...), les organisateurs du concours se réservent le droit d'annuler ou de reporter la remise des prix.

## Article 8 : Litige et modification du règlement

Tout litige pouvant intervenir dans l'interprétation du présent règlement sera tranché sans appel par les organisateurs. Le présent règlement pourra être modifié et complété sans avis préalable. Toutefois, toute modification éventuelle sera annexée au présent règlement et adressée directement aux candidats.



## Les Trophées 2024 de la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais

# Formulaire de candidature

**Nom ou Raison sociale :**

.....

**Le projet concerne :**

Entreprise  Association  Collectivité  Particulier  Etablissement public

Etablissement scolaire  Exploitant agricole et GP

Autre . Précisez : .....

**Secteur(s) et filière(s) d'activité(s) :**

.....

**Nombre de personnes impliquées dans le projet** (adhérents, élèves, etc. - précisez) :

.....

**Nom et prénom du responsable du projet :** .....

**Adresse postale :**

.....

**Téléphone :** .....

**Adresse électronique :** .....@.....

**Site internet :**

.....

Comment avez-vous eu connaissance de l'existence des Trophées de la Réserve de Biosphère ?

.....

.....

.....

A : ....., le .....2024

Signature et cachet éventuel  
(valant acceptation du règlement)



## Les Trophées 2024 de la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais

### Fiche descriptive du projet

Ce document présente une trame de fiche descriptive pouvant vous guider dans la présentation de votre projet. Vous pouvez également proposer une note de présentation libre qui détaille le projet (description, modes de mises en œuvre, résultats obtenus, partenaires éventuels, outils, etc.).

#### Titre de l'initiative/du projet

#### Contenu de l'initiative/du projet

- Description générale (en quoi consiste le projet, date de création...);
  - Objectifs (sensibiliser, faire découvrir des bonnes pratiques, créer du lien...);
  - Méthodologie de mise en œuvre et outils développés (quelles étapes de réalisation, quels supports...);
  - Lien vers les outils développés (si existants);
- Si votre initiative comporte la création d'outils supports (site internet, jeux interactifs, plateformes d'échanges, blogs...), en indiquer les liens d'accès;
- Budget acquis et affecté au projet.

#### Lieu de l'initiative

#### Personnes impliquées et leurs rôles

- Porteur de l'initiative
- Partenaires éventuels

#### Résultats obtenus (éventuels)

Toute indication permettant d'évaluer les impacts de l'initiative/du projet. La nature des résultats dépend de la nature du projet (modifications des pratiques/comportements, bienfaits sur la biodiversité, évolution du nombre de personnes sensibilisées, relais dans la presse ou autres médias, fréquentation des outils le cas échéant...).

### **Développements à venir (éventuels)**

- Le projet est-il fait pour durer dans le temps ? Si oui, quelles sont les conditions mises en œuvre pour assurer sa continuité ?
- Evolutions envisagées en termes d'organisation, de nouveaux partenariats, de fonctionnalités, d'outils...

### **Témoignages (éventuels)**

Pratiquants, partenaires, visiteurs, utilisateurs...

### **Illustrations de l'initiative/du projet**

Ajouter des photos illustrant le projet dans sa phase de conception, de réalisation, d'utilisation ou de mise en œuvre.

Vous pouvez ajouter tout lien vers des supports de communication présentant le projet (vidéos, brochures, flyers, sites internet...).

### **Difficultés rencontrées**

Vous pouvez décrire les problématiques rencontrées durant les différentes phases de votre projet quelles qu'en soient les origines (techniques, administratives, RH, naturelles...).



## Annexe

# Liste des communes de la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais

### Communes du département de Seine-et-Marne

Achères-La-Forêt	Amponville	Arbonne-La-Forêt
Avon	Bagneaux-Sur-Loing	Barbizon
Bois-Le-Roi	Boissise-Le-Roi	Boissy-Aux-Cailles
Boulancourt	Bourron-Marlotte	Burcy
Buthiers	Cély-En-Bière	Chailly-En-Bière
Champagne-Sur-Seine	La Chapelle-la-Reine	Chartrettes
Château-Landon	Châtenoy	Chevrainvilliers
Dammarie-Les-Lys	Darvault	Dormelles
Fay-Lès-Nemours	Flagy	Fleury-En-Bière
Fontainebleau	Fontaine-Le-Port	Fromont
Garentreville	Grez-Sur-Loing	Guercheville
Héricy	La Chapelle-La-Reine	La Genevraye
La Madeleine-Sur-Loing	Larchant	La Rochette
Le Vaudoué	Livry-Sur-Seine	Moncourt-Fromonville
Montigny-Sur-Loing	Moret-Loing-et-Orvanne	Nanteau-Sur-Essonne
Nanteau-Sur-Lunain	Nemours	Noisy-Sur-École
Nonville	Ormesson	Paley
Perthes-En-Gâtinais	Poligny	Pringy
Recloses	Remauville	Rumont
Saint-Fargeau-Ponthierry	Saint-Germain-Sur-École	Saint-Mammès
Saint-Martin-En-Bière	Saint-Pierre-Lès-Nemours	Saint-Sauveur-Sur-École
Samois-Sur-Seine	Samoreau	Souppes-Sur-Loing
Thomery	Tousson	Treuzy-Levelay
Ury	Vernou-La-Celle-Sur-Seine	Villecerf
Villemaréchal	Villemer	Ville-Saint-Jacques
Villiers-En-Bière	Villiers-Sous-Grez	Vulaines-Sur-Seine



## Communes du département de l'Essonne

Auvernaux	Auvers-Saint-Georges	Ballancourt-Sur-Essonne
Baulne	Blandy	Boigneville
Bois-Herpin	Boissy-Le-Cutte	Bouray-Sur-Juine
Boutigny-Sur-Essonne	Bouville	Brouy
Buno-Bonnevaux	Cerny	Chamarande
Champcueil	Champmotteux	Chevannes
Le Coudray-Montceaux	Courances	Courdimanche Sur Essonne
Dannemois	D'Huison-Longueville	Echarcon
Fontenay-Le-Vicomte	Gironville Sur Essonne	Guigneville Sur Essonne
Itteville	Janville-Sur-Juine	La Ferté Alais
La Foret-Sainte-Croix	Leudeville	Maisse
Menecy	Mespuits	Milly-La-Forêt
Moigny-Sur-Ecole	Mondeville	Nainville-Les-Roches
Oncy-Sur-Ecole	Ormoy	Orveau
Prunay-Sur-Essonne	Puiselet-Le-Marais	Roinvilliers
Saint-Vrain	Soisy Sur Ecole	Valpuseaux
Vayres-Sur-Essonne	Vert-Le-Grand	Vert-Le-Petit
Videlles	Villeneuve Sur Auvers	